



[traduction]

Le 7 décembre 2010

Monsieur Michael Horgan
Sous-ministre, Finances
Ministère des Finances du Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Objet : Demande d'information 0040 du DPB

Monsieur,

Conformément au pouvoir que me confèrent les paragraphes 79.2 et 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, je vous saurais gré de me faire parvenir toutes les données, informations et analyses que détient votre ministère concernant les modifications d'ordre législatif contenues dans le projet de loi C-574 : Loi visant à améliorer et à renforcer le système de revenu de retraite canadien, notamment sur l'incidence financière attendue.

Toute réponse dont vous nous feriez part pourrait être utilisée pour donner suite à une demande reçue d'un député

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. Si vous avez besoin de précisions concernant cette demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le directeur parlementaire du budget

Kevin Page

P. j.

c.c. : Monsieur Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique



Demande d'information du DPB

1) Numéro de la demande :	0040
2) Personne-ressource au bureau du DPB :	Ashutosh Rajekar (613-992-8004 ou rajeka@parl.gc.ca)
3) Type de demande :	Ponctuelle
4) Objectif du DPB :	Évaluer le coût financier de l'adoption du projet de loi C-574 : Loi visant à améliorer et à renforcer le système de revenu de retraite canadien
5) Volet concerné du mandat :	Le DPB a pour mandat d'évaluer le coût financier de toute mesure législative proposée lorsqu'un parlementaire ou un Comité en fait la demande.
6) Données et renseignements demandés :	Les données et les renseignements recueillis et préparés par le ministère des Finances du Canada concernant le coût financier de la mise en œuvre des dispositions proposées dans le projet de loi C-574.
7) Priorité :	Normale
8) Date de présentation de la demande :	Le 7 décembre 2010
9) Date de livraison demandée :	Le 17 décembre 2010